

OBJET

Attribution des
Subventions aux
Associations et au
Collège Jacques Brel

Année 2016

N°25/04/16

Service Financier

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur El HADANI Mustapha a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Madame le Maire vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les subventions, aux associations louvroiliennes et au Collège Jacques Brel, proposées par la Commission de Finances, reprises dans le tableau annexé, au titre de l'année 2016.

Le montant total des subventions proposées aux associations louvroiliennes et au collège Jacques Brel s'élèvera, au titre de l'année 2016, à la somme de **228 428 euros**.

Par ailleurs, il est précisé que le mandatement de ces subventions pourra intervenir à condition que :

- le dossier de demande de subvention pour l'année 2016 soit complet,
- après réalisation de la prestation en ce qui concerne les fêtes.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- allouer les subventions communales pour 2016 selon le tableau annexé,
- autoriser Mme le Maire, ou son représentant légal, à signer une convention fixant les droits et devoirs de chaque partie avec les associations pour lesquelles la participation de la ville est supérieure ou égale à 23 000 €.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé repris ci dessus,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/04/2016
Reçu en préfecture le 15/04/2016
Affiché le 
ID : 059-215903659-20160412-250416-DE

Accepte à 23 voix pour et 2 abstentions :

- d'allouer les subventions communales pour l'année 2016 selon le tableau annexé,
- d'autoriser, Mme le Maire ou son représentant légal, de signer une convention fixant les droits et devoirs de chaque partie avec les associations pour lesquelles la participation de la ville est supérieure ou égale à 23 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance, le 12 avril 2016

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Annick MATTIGHELLO

